

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_0200

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la
présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK,
M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme
ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme JULIAN,
M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. TIENG
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES
Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. FONTAINE
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK
Mme PELLICIONI qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN
M. TATI qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU

ABSENTS, EXCUSÉS :

Mme DODOTE, M. DRAME, Mme PHAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

**Point 19 : CESSION À LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI) DES ROCHES D'UN LOCAL
COMMERCIAL SIS 69 COURS DES ROCHES À NOISIEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL2019-0170 en date du 27 septembre 2019 portant cession à M. et Mme KOCAGUL d'un local commercial sis 69 cours des Roches à Noisiel,

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans la dénomination de l'acquéreur de la parcelle,

CONSIDÉRANT que l'acquéreur est la Société Civile Immobilière (SCI) DES ROCHES, domiciliée 25 avenue Georges Duhamel à Créteil (94000) et représentée par M. Siho KOCAGUL,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal en date du 4 novembre 2019,

ENTENDU l'exposé de M. SANCHEZ, 3e Maire Adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération n° DEL2019-0170 du 27 septembre 2019, portant cession à M. et Mme KOCAGUL d'un local commercial sis 69 cours des Roches à Noisiel,

DÉCIDE la cession du local commercial correspondant au lot n° 19 de l'ASL Le Lizard Cours des Roches, sis 69 cours des Roches, à la SCI DES ROCHES, domiciliée 25 avenue Georges Duhamel à Créteil (94000), pour un montant de 210 000 € net vendeur,

DIT que le paiement des frais d'établissement des actes et le salaire du conservateur sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la cession du bien et tout document s'y rapportant,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget de l'année au cours de laquelle l'opération sera effectivement réalisée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 22 NOV. 2019